



L'Officiel

des terrains de camping

Avril 2021 • N° 405 • 8,90€ • www.ot-campings.com

ENQUÊTE

INVESTIR MALGRÉ LA CRISE

Des gestionnaires témoignent



EXPÉRIENCES



← **ÉTONNANT**
Un grand camping sans mobile-home

PARCOURS
Une employée devenue patronne

COMMUNICATION
La voie des influenceuses

Espaces verts
Réaménagement : confiez-le à un pro

INVESTIR MALGRÉ LA CRISE

p. 44

p. 30

p. 54

CE NUMÉRO CONTIENT UN ENCART BROCHÉ OSMOZIS PAGES 52-53

ÉDITO

- 5 Chacun son histoire

ACTUALITÉS

- 8 PÊLE-MÊLE
- 10 COVID-19
• Avril 2021... Les campings peuvent ouvrir!
- 12 FAIT DU MOIS
• Accueil des randonneurs : plaider pour un assouplissement réglementaire
- 14 VIE SYNDICALE
• Le nouveau bureau de la FNHPA 2021-2023
• Auvergne : Christian Pommier reste président
- 16 CHAÎNES
• Deux nouveaux campings pour Sandaya
• Un nouveau camping pour Aloa Vacances
• Une nouvelle adresse vendéenne pour Sunélia
• 20 nouveaux chez Welcome Camping
• Huttopia : 38 salariés entrent au capital
• Quatre adresses supplémentaires pour Capfun
• Flower Campings revoit son fonctionnement interne
- 20 RÉGIONS
• Un camping des Hautes-Alpes

LE DOSSIER DE L'OT
30 Ils investissent malgré la crise!

dévasté par une avalanche

- Ardèche Aluna Festival 2021 : Jean Boucher veut y croire !
- Gironde : Les Goélands, DSP sous surveillance

22 PRODUITS

- Campings.com développe ses services
- Ze Camping s'ouvre à la distribution commissionnée
- I.C.E Finance pour accompagner vendeurs et acheteurs de camping
- Espaces verts : tondeuse Ego LM230E-5p 52

28 BUSINESS

- Baromètre Sequoiasoft : pas de mouvement

29 PAGE DE LA FFCC

AU BUREAU

38 COMMUNICATION

- Blogueurs/blogueuses : votre communication sous influence

42 PARCOURS

- Je suis passée d'employée à patronne de camping !

SUR LE TERRAIN

44 ESPACES VERTS

- Penser et réaliser "son" camping de demain : une affaire de pro !

48 VIE DE QUARTIER

- Flower Camping Hello Summer Inn (34) :

deux îlots d'exotisme

54 EXPÉRIENCE

- Pays basque : Je suis gestionnaire d'un camping sans mobile-home

PISCINES BIEN-ÊTRE

- 50 • Le géant canadien Proslide arrive en France

HÉBERGEMENT

- 52 • Télétravail au camping IRM Habitat
- 53 • Camping 4.0 : Beneteau fait rimer environnemental et digital

VIE PERSO

56 PARCOURS

- La Ferme de Villeneuve, à Saint-André-d'Allas (Dordogne)

60 TRANSMISSION

- Camping Sites & Paysages Les Pinèdes (06) : Quand vient le temps de passer la main...

TABLEAU DE BORD

- 62 JOURNAL OFFICIEL

Et Aussi...

- ▲ Adresses utiles
- ⋮ Petites annonces

66
70



ISTOCK

Accueil des randonneurs

Plaidoyer pour un assouplissement réglementaire

Un mémo pour un meilleur accueil des randonneurs en camping. C'est ce que viennent de présenter plusieurs associations en partenariat avec le syndicat professionnel l'Unaparel. Un ouvrage qui suggère une évolution réglementaire...

A l'instar des camping-caristes qui – souvent – attendent des gestionnaires de campings un accueil, des équipements et des tarifs spécifiques qui correspondent à leurs besoins, les randonneurs viennent eux aussi de faire savoir qu'ils souhaitent bénéficier d'une offre adaptée à l'exercice de leur activité. En mai 2019 déjà, plusieurs associations de randonneurs (pédestres et cyclotouristes) avaient adressé un courrier à Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État en charge du Tourisme, pour attirer son attention sur le sujet. « *La tendance au développement d'infrastructures hôtelières de plein air, de type 3 ou*

4 étoiles, avec, très souvent, un prix forfaitaire (nombre de personnes et services) ou dégressif sur la durée vont à l'encontre du randonneur, qui lui ne reste généralement qu'une seule nuit et n'a pas les mêmes besoins en termes de services qu'une famille (animation, piscine...) qui y réside généralement une semaine », était-il souligné en préambule.

Destinataire de ce courrier, le syndicat professionnel de gestionnaires de camping, l'Unaparel, a donc décidé de travailler avec lesdites associations afin de trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées par les randonneurs mais aussi par les professionnels*. « *L'offre des campings*

telle qu'elle est faite aujourd'hui aux randonneurs n'est pas adaptée aux attentes de ce public. Elle est souvent jugée peu attractive voire décourageante pour cette clientèle », indique le rapport. Du côté des gestionnaires de camping, c'est la faible rentabilité de la location d'un emplacement à un seul randonneur qui est souvent dénoncée.

« *L'objectif de notre mémo est de rapprocher l'offre des campings des attentes des randonneurs, lesquelles sont particulières* », explique Sylvie Henry, présidente de l'Unaparel. Pour elle, il existe principalement trois paramètres qui font que de nombreux randonneurs rebroussement chemin à

l'entrée de certains campings. Tout d'abord la question du tarif qui ne serait généralement pas adapté aux randonneurs de passage puisqu'il est souvent forfaitaire pour deux personnes avec un véhicule et « pour un accès à des services dont ils ne profitent pas du fait de leur faible présence sur le camping (arrivée tardive et départ matinal) », indique le rapport. Deuxième obstacle : la nécessité de plus en plus généralisée de réserver avant d'arriver alors que les randonneurs sont dépendants de leur condition physique, de problèmes matériels et de la météo. Ils ne savent pas toujours à l'avance où ils seront le soir.

Rentable pour les campings

Enfin, troisième reproche : l'obligation en haute saison de séjourner plusieurs jours. Or, le temps moyen du séjour d'un randonneur est de 1,1 à 1,2 jour. En clair, résume le rapport : « Les randonneurs souhaitent des tarifs adaptés à une installation légère et récusent les tarifs forfaitaires avec des durées minimales de séjour pour des services dont ils ne profitent pas du fait de leur faible présence sur le camping. » Certes, il existe déjà des solutions adaptées comme le label « Accueil vélo », reconnaissent les rédacteurs du mémo. Mais cela ne concerne que « les cyclistes qui suivent les grands itinéraires cyclables balisés. Les randonneurs pédestres ne sont pas pris en compte (...). Ce label ne garantit pas un tarif raisonnable ou la possibilité de louer un emplacement à la nuitée. Et certains critères requis sont considérés comme trop coûteux pour une partie de la profession. »

Comment faire en sorte qu'un emplacement loué par un randonneur qui bénéficie d'un tarif spécifique à sa condition puisse être aussi rentable pour le camping qu'un emplacement réservé par un couple de caravaniers ? C'est là tout le débat pour les professionnels car « il n'est pas

acceptable pour un exploitant de consentir un tarif jugé attractif par un randonneur si la même parcelle peut être louée au tarif affiché à un campeur équipé d'un matériel lourd. Dans ce contexte, le randonneur n'est pas rentable », reconnaissent les signataires du mémo.

Ajustement réglementaire

Pour l'Unaparel et les associations de randonneurs, il existe pourtant une piste qui pourrait satisfaire tout le monde : le partage d'emplacement pour les randonneurs. « Plusieurs randonneurs pourraient aisément cohabiter sur un même emplacement. Le tarif pourrait alors être adapté afin que les randonneurs partagent les coûts de l'emplacement. Le rendement d'un emplacement ainsi partagé se rapproche alors beaucoup de celui de ce même emplacement loué à un campeur disposant d'un équipement lourd classique. » Et de prendre l'exemple d'un emplacement de 100 m² qui pourrait être partagé par trois installations de randonneurs (ou 70 m² partagés par deux installations) et parvenir ainsi à une superficie de 30 à 35 m² pour une installation de randonneurs. Les trois installations peuvent ainsi coexister sur un unique emplacement, tout en respectant une occupation de six personnes maximum. « On est alors très proche d'une configuration souvent observée sur un terrain de camping lorsqu'une famille de 4, 5 ou 6 personnes installe un camping-car ou une tente familiale ou encore une caravane et ajoute une ou deux petites tentes occupées par les enfants. » Et de rappeler que « si les conditions réglementaires et administratives autorisaient un tel partage des emplacements, un exploitant pourrait alors accueillir des randonneurs dans des conditions acceptables par tous ». D'autant que pour les signataires du mémo, la définition figée des emplacements (emplacements pour les randonneurs d'une part et

Ce que reprochent les randonneurs

Voici les principaux freins, selon les associations, qui empêchent les randonneurs de s'arrêter dans un camping :

- L'impossibilité de réserver un emplacement pour une nuitée.
- La pratique de tarifs forfaitaires (par exemple : prix unique pour 2 personnes avec une voiture imposée) qui sont sans rapport avec l'usage fait du camping par un randonneur.
- Une durée minimale de séjour (souvent) imposée, en particulier en haute saison.

emplacements pour les campeurs équipés de matériel lourd d'autre part, peut amener à des situations difficiles si, par exemple, dans un camping presque complet, un emplacement dédié aux randonneurs n'est pas occupé alors que se présente un campeur classique. « La décision de considérer un emplacement comme ouvert aux randonneurs (donc partageable) ou pas doit pouvoir se faire de manière opportuniste par l'exploitant afin de permettre une complète adaptation à la demande des campeurs lorsqu'ils se présentent à l'accueil », conclut le rapport. Et la présidente de l'Unaparel de rassurer : « Nous ne voulons rien imposer aux gestionnaires de camping. Ce n'est surtout pas une norme supplémentaire ni un label de plus. Les gestionnaires de campings sont libres de pratiquer la politique tarifaire qu'ils veulent. Nous souhaitons seulement, avec cette évolution réglementaire, donner la possibilité aux gestionnaires de camping qui veulent développer la clientèle des randonneurs de pouvoir partager un même emplacement afin de leur permettre de proposer un tarif adapté. Ce serait une opération gagnante pour tout le monde. »

Jean-Guilhem de Tarlé

(*) Les signataires du mémo sont :

L'Unaparel (syndicat professionnel de gestionnaires de camping) ; le Groupement des campeurs universitaires (GCU) ; Les Amis de la nature ; la Fédération française de randonnée pédestre (FFRandonnée) ; la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) ; Cyclo TransEurope ; Cyclo Camping International (CCI) ; l'Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes (AF3V).